

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 juin 2021, s'est réuni en séance extraordinaire, à la salle Les Sarments d'Or – Place de la Mairie – 85670 FALLERON, le **1<sup>er</sup> juillet 2021**.

**PRÉSENTS** : M. TENAUD, Mmes CHAUVIN, CHARRIER, HERBERT et BEHEREC, VRIGNEAU, M. JAUMOILLÉ, Mmes POUVREAU et BAUD, M. BLUTEAU, Mme GABORIT et M. PORCHER.

**EXCUSÉS** : M. ROUSSEAU, M. ROBIN, M. MARTIN, M. GROSSIN, M. MICHEL, M. GIROIRE et Mme SIMON.

\*\*\*

Préalablement au démarrage de la séance, le Maire fait lecture au Conseil des pouvoirs remis par les personnes absentes (trois pouvoirs) : Sébastien ROUSSEAU donne pouvoir à Nadine GABORIT, Laurent ROBIN donne pouvoir à Laetitia CHARRIER et Mickaël GROSSIN donne pouvoir à Gérard TENAUD.

La séance a été ouverte à 19 heures sous la Présidence de Monsieur Gérard TENAUD.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire désigne avec son accord Monsieur PORCHER Yannick en qualité de secrétaire de séance.

\*\*\*



## **I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

L'ensemble des membres du Conseil Municipal ayant été destinataire d'un exemplaire du Procès-Verbal du 24 juin 2021, le Maire propose au Conseil de l'approuver.

**Le Conseil approuve à l'unanimité le dernier Procès-Verbal.**

## **II. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL**

Par délibération n°21-02-02 du 25 février 2021, et conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour rendre certaines décisions.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation.

### **1. INFORMATIONS DIA**

Monsieur TENAUD, rapporteur, informe de la réponse qu'il a fait aux déclarations d'intention d'aliéner en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal, en application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **IA 085 086 21 V0022 – 2021DECISION24**

Terrain bâti : 35 Rue Nationale – FALLERON (cadastré AE n°27)

Prix de vente : 139 000€ + frais d'acte

Surface du terrain : 876 m<sup>2</sup>

Renonciation au droit de préemption urbain en date du 28 juin 2021.

#### **IA 085 086 21 V0023 – 2021DECISION25**

Terrain non bâti : 19 Rue des Challinières – FALLERON (cadastré AH n°295)

Prix de vente : 18 000€ + frais d'acte

Surface du terrain : 450 m<sup>2</sup>

Renonciation au droit de préemption urbain en date du 28 juin 2021.

#### **IA 085 086 21 V0024 – 2021DECISION26**

Terrains non bâtis : La Pièce du Pont (Rue de Nantes) – FALLERON (cadastrés AC n°156 et 158)

Prix de vente : 30 000€ + frais d'acte

Surface du terrain : 800 m<sup>2</sup>

Renonciation au droit de préemption urbain en date du 28 juin 2021.

#### **IA 085 086 21 V0025 – 2021DECISION27**

Terrain non bâti : 16 Rue de l'Atlantique – FALLERON (cadastré AC n°149)

Prix de vente : 40 500€ + frais d'acte

Surface du terrain : 747 m<sup>2</sup>

Renonciation au droit de préemption urbain en date du 28 juin 2021.

### **III. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **1. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RESTAURATION COLLECTIVE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE ET POUR L'EHPAD LES GLYCINES**

Délibération n°21-08-01

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché de prestation de services pour le restaurant scolaire et l'EHPAD Les Glycines avec le prestataire actuel Océane de Restauration touche à sa fin le 31/08/2021.

Par délibération n°20-01-08 en date du 30 janvier 2020, le Conseil Municipal a validé l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture pour la passation de ce marché de restauration.

Par délibération n°20-10-05 en date du 26 novembre 2020, le Conseil Municipal a renouvelé le groupement de commande déjà existant avec le CCAS pour l'EHPAD Les Glycines dans le cadre de l'établissement d'un marché de restauration couvrant les deux entités (Commune et CCAS). La Commune a été désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.

Le dossier de consultation des entreprises a été déposé une première fois sur la plateforme dématérialisée des marchés publics le 15 janvier 2021, avec une remise des offres pour le 5 mars 2021. A l'issue de ce délai, la consultation s'est avérée infructueuse.

Un nouveau dossier de consultation des entreprises a donc été déposé sur la plateforme dématérialisée le 13 avril 2021, avec une remise des offres pour le 21 mai 2021.

Quatre entreprises se sont positionnées pour le Lot 1 « Gestion du Restaurant scolaire » et trois entreprises ont répondu pour le Lot 2 « Gestion du restaurant de l'EHPAD Les Glycines »

A l'issue de l'analyse des offres :

- Lot 1 : 3 offres sur les 4 ont été jugées régulières
- Lot 2 : 2 offres sur les 3 ont été jugées régulières

Le classement pour chaque lot est le suivant :

#### **Lot 1 « Gestion du restaurant scolaire »**

<b>Notes finales et Classement</b>						
	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4		
Candidats	Prix	Qualité des repas	Organisation du service	Performance des prestations en matière de développement durable	Note finale	Classement
Noté sur	25	40	10	25	100	Place
COMPASS GROUP France Medirest	19,20	12,50	7,00	11,25	49,95	3
Restoria	23,49	23,50	9,00	20,94	76,93	2
Convivio	25,00	36,50	7,25	25,00	93,75	1

## Lot 2 « Gestion du restaurant de l'EHPAD Les Glycines »

Notes finales et Classement							
	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4			
Candidats	Prix	Qualité des repas	Organisation du service	Performance des prestations en matière de développement durable		Note finale	Classement
Noté sur	25	40	10	25		100	Place
Compass Group France	24,37					55,87	2
Medirest		11,00	9,25	11,25			
Restoria	25,00	28,50	6,50	20,94		80,94	1

*Madame VRIGNEAU, employée du prestataire actuel pour le restaurant de l'EHPAD et future employée du candidat retenu pour le lot 2, est sortie au moment du vote et n'y a donc pas pris part.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention :

- Attribue les lots aux entreprises suivantes :
  - o Lot 1 : CONVIVIO
  - o Lot 2 : RESTORIA
  
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **IV. QUESTIONS DIVERSES**

#### **Date des prochaines réunions :**

- Conseil Municipal : 29 juillet 2021 à 20 heures, salle Les Sarments d'Or.

Le Maire lève la séance à 20h15 heures.

\*\*\*

**Le Maire,  
Gérard TENAUD**

